



# Le nomenclateur Louis-Philippard et le sanglier

Michel DESLANDES

## Rappel des épisodes précédents :

Le roi Louis-Philippe ayant donné l'ordre qu'on attribue un nom à chacune des routes forestières de la forêt de Fontainebleau, les fonctionnaires des Eaux et Forêts ont entrepris ce gigantesque travail. Ils ont réussi à trouver huit cents noms. Et encore, on peut dire qu'ils ne sont pas donné beaucoup de mal, car Félix Herbet, dans son dictionnaire datant de 1903 a dressé une liste d'environ 90 "routes sans nom". Dont une modeste route, près de la base de loisirs de Bois-le-Roi, qui, d'après la plaque métallique ONF, s'appelle "Route sans Nom". Modeste, mais fière de l'être !

Grâce à LA VOIX DE LA FORÊT, vous avez appris que les mariniers chargés de conduire des trains de bois en descendant le cours du Loing et celui de la Seine avaient laissé des traces (humides) : Pieds Pourris, Mariniers, etc.

- vous avez appris que la Reine Christine de Suède, en faisant assassiner son amant Monaldeschi, avait permis de trouver quelques noms de routes du côté du Cuvier-Chatillon.

- vous avez appris que le nomenclateur a abondamment puisé dans la famille (nombreuse) de son souverain. Les champs de batailles de second empire ont également nourri son inspiration.

Mais sur le plateau des Monts de Faÿs, le promeneur peut jouer au jeu des sept familles. A vrai dire, il n'y a qu'une seule famille, celle que Linné a appelée *Sus scrofa* et que la majorité des personnes appellent sanglier. Je dis bien la majorité, car il est de bon ton dans le milieu cynégétique de dire cochon. Nos amis forestiers emploient eux aussi cet euphémisme. Si cela les amuse, pourquoi pas ?

## "Dans la famille *Sus scrofa*, je voudrais le père, la mère, le fils, et le grand-père !"

Il y a donc une Route du Sanglier, le père, une Route de la Laie, la mère, une Route du Marcassin, le fils, une Route du Solitaire, le grand-père, sanglier ayant passé l'âge de sept ans et vivant seul.

Mais on trouve aussi la Route de la

Compagnie (bande de femelles et de jeunes), la Route du Ragot (sanglier qui a deux ans accomplis), la Route du Quartenier, (sanglier de cinq ans accomplis), la Route du Vautrait (de l'ancien verbe vautre, chasser avec des vautres, c'est-à-dire certains chiens de chasse), la Route de la Livrée (pyjama rayé porté par le marcassin), la Route de la Hure (la tête), la Route du Boutoir (le bout du museau qui renferme un os dur), la Route de la Défense (canines inférieures du mâle), la Route de l'Écoute (l'oreille), la Route de la Solitude (qui traverse la N 7 grâce au souterrain du Carrefour de l'Épine, fort fréquentée par des grimpeurs et les promeneurs. La solitude, cela n'existe plus !)

Notre ami le nomenclateur n'avait pas eu à sa disposition la fiche de renseignements distribuée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, fiche tenue à la disposition du public lors de l'exposition organisée, salle des Élections, conjointement par cet Office, par l'association du Rallye Fontainebleau, par l'Association Chevêche 77, par la Ville de Fontainebleau et bien sûr par notre association qui en était l'organisatrice. Retard regrettable, car il aurait pu trouver d'autres noms pour d'autres allées (voir encadré).

## Pour inspirer le nomenclateur

Le nomenclateur, ayant oublié de brancher son ordinateur et de consulter Internet, semble avoir dédaigné d'autres termes que l'on y trouve actuellement.

- Bête rousse ou bête de compagnie : petits de 6 mois à un an environ
- Tierçant : sanglier de quatre ans
- Vieux sanglier : sanglier de six ans
- Laie suitée : femelle accompagnée de ses petits
- Grès : canines supérieures du mâle
- Crochets : défenses de la laie
- Mirettes : les yeux
- Soies : les poils de sanglier
- Vrille : la queue
- Brosse : le bout de la queue
- Laissés : les excréments
- Suites : testicules
- Gardes : ergots du sanglier

- Pigache : sanglier dont les empreintes ne sont pas régulières.

- Vermille : sanglier qui fait des sillons avec son boutoir pour chercher des vers.

- Boutis : terre retournée ou tranchée exécutée avec le boutoir.

- Mulotte : sanglier qui ouvre les galeries des rongeurs avec son boutoir

- Chaudron : emplacement de mise bas de la laie.

- Bauge : endroit où le sanglier se repose

- Souille : endroit où le sanglier se vautre dans l'eau boueuse pour lutter contre les parasites.

Nous possédons déjà un Cul-de-Chaudron et une mare à Bauge, aurons-nous un jour un carrefour du Tierçant, un sentier du Pigache ou un champ des Boutis ?

## Un animal peu civil ?

Rappelons tout d'abord ce que dit l'ONCFS dans la fiche sur le sanglier: "une abondance de sangliers génère, en cas d'absence de fruits forestiers, d'importants dégâts aux cultures agricoles. Les indemnités, financées par les chasseurs, atteignent chaque année 15 à 20 millions d'Euros".

Parmi les méfaits de la famille *Sus scrofa*, on peut citer les boutis réalisés sur les pelouses du golf de la base de loisirs de Bois-le-Roi. Ce n'étaient plus 9 trous, mais des trous partout ! Il a fallu employer un bulldozer pour réparer les dégâts. Cette pelouse est maintenant protégée par une clôture électrique à deux fils placés assez bas.

Autres méfaits, les collisions sur les routes entre véhicules et grande faune sauvage qui sont très fréquentes. En moyenne, une ou deux par semaine. Ainsi le 26 novembre 2002 :

## Treize blessés pour un sanglier

*Dans la nuit, sur la Francilienne au niveau de Lésigny, une voiture a percuté de plein fouet un sanglier qui se trouvait au milieu de la chaussée. Il en suivit un carambolage concernant cinq voitures et qui fit 13 blessés. Des moyens très importants de secours furent envoyés sur les lieux, dont 12 ambulances.*



## Le nomenclateur Louis-Philippard et le sanglier

En forêt, des piquets catadioptres (tout au moins ceux qui n'ont pas été vandalisés) sont là pour nous signaler les endroits les plus dangereux où il convient de ralentir. Roulez moins vite et souvenez-vous des cours de physique de notre jeunesse : l'énergie cinétique d'un véhicule en mouvement croît comme le carré de la vitesse ( $E = 1/2 M V^2$ ). Tout le monde ne roule pas en 4 x 4, renforcé par un chasse-buffle à l'avant !

Mêmes méfaits pour les trains comme l'ont raconté l'hebdomadaire local et un journal national.

### Cesson : deux sangliers bloquent 52 trains

Mardi 4 février 2003, à 16h.36, un train assurant la liaison Paris Montargis a subi un choc anormal entre Cesson et Le Mée-sur-Seine. Dans le doute de l'origine de l'incident, le machiniste a déclenché la procédure d'alerte radio, qui a stoppé les trains de tout un secteur, paralysant le trafic sur les quatre voies. Après des recherches le long de plus d'un kilomètre de voies, il s'est avéré

qu'il s'agissait d'un heurt avec deux sangliers. Mais la violence du choc avait provoqué la rupture du système de freinage de la motrice. Certains trains assurant des liaisons vers le bassin parisien et au-delà ont été détournés par Corbeil.

La reprise du trafic s'est effectuée progressivement à partir de 19 heures, par précaution à "marche lente" de 30 km/h sur une seule voie et dans un seul sens pour redevenir normal en fin de soirée.

Au total 52 trains ont été retardés. Des voyageurs de deux trains ont dû descendre sur le ballast pour changer de train, avec l'aide du personnel et des sapeurs pompiers. Certains passagers, retardés de deux heures dans leur trajet, ont protesté contre le manque d'information et de transport de substitution en gare de Melun pour des correspondances non assurées. Aucun client à bord du train ni aucun agent SNCF n'ont été blessés.

Enfin il arrive même qu'un jardin d'enfant soit bloqué :

### De plus en plus fort ! Deux sangliers sur l'Alexanderplatz

(La République de Seine-et-Marne du 10 février 2003)

Deux sangliers ont semé le trouble en déboulant à toute allure lundi matin sur l'Alexanderplatz, en plein centre de Berlin. C'est d'abord un automobiliste qui les a remarqués vers six heures du matin. Quinze minutes plus tard, la directrice d'un jardin d'enfants voisin téléphonait à la police pour signaler que les deux bêtes sauvages s'étaient réfugiés dans la cour. Les enfants sont restés cloîtrés jusqu'à neuf heures. À cette heure est arrivé un garde-chasse qui a abattu les intrus. Selon la police, l'hypothèse la plus probable est qu'ils soient parvenus au cœur de la capitale en suivant les rails du réseau de trains de banlieue.

En complément d'information, on peut relire des articles sur le sanglier, avec des illustrations dans la Voix de la Forêt 1991/1, page 35 et photo, 1998/2 page 6 ainsi que 2000/2 page 26-28.



Bauge familiale aux Bérolots.

(photo G. Beaux)



## LE SANGLIER

**Caractéristiques :** de la famille de suidés, le sanglier (*Sus scrofa*) se rencontre en Europe, sauf en Grande Bretagne. En France, les populations, en forte progression, sont estimées à 600 000 / 700 000 têtes, les plus fortes densités se trouvant dans le Centre, l'Est et le pourtour méditerranéen. C'est une espèce chassable.

**Identification :** la hauteur au garrot du sanglier varie de 90 à 95 cm et sa longueur de corps de 150 à 160 cm. Il pèse de 50 à 160 kg ; un mâle peut atteindre 90 kg à deux ans, 150 kg à 3-4 ans, la femelle plus petite et appelée laie, pèse en moyenne 60 à 80 kg. Le sanglier porte une queue en vrille. Sa tête, ou hure, mesure presque le tiers de la longueur de son corps.

Les canines inférieures du mâle, ou défenses, très développées, peuvent dépasser la mâchoire de 5 à 6 cm – on dit que le sanglier est armé. Elles ont une croissance continue et viennent s'aiguiser sur les canines supérieures, ou grès. Le trophée du sanglier est à son apogée au-delà de 4-5 ans.

Chez la femelle, les canines ou crochets sont peu développés. Le pelage des adultes varie du gris clair ou brun sombre. Le jeune sanglier ou marcassin naît avec un pelage rayé très mimétique. Il est roux de six mois à un an.

**La reproduction :** le rut a lieu de la mi-novembre à la mi-janvier. Les laies adultes, vers l'âge de deux ans, mettent bas, après quatre mois de gestation, dans un nid, le chaudron, fait d'un amas de végétaux herbacés, une portée de 4 à 6 marcassins. On n'observe pas, dans la nature, de deuxième portée la même année. Les jeunes laies, vers l'âge d'un an peuvent mettre bas exceptionnellement si elles pèsent plus de 40 kg en fin d'hiver. Les naissances, d'autant plus précoces que les fruits forestiers sont abondants, s'étalent de janvier à juin.

**Le comportement social :** les femelles et les jeunes vivent en compagnie très soudée, sous l'autorité d'une laie meneuse. Les mâles quittent la compagnie vers l'âge d'un an et deviennent des solitaires, rejoignant les compagnies au moment du rut.



Sanglier à la souille

(photo G. Desenfant)

**Alimentation :** son régime omnivore lui permet de s'adapter à tous les milieux. Il consomme de préférence les fruits forestiers (glands, faines, châtaignes). Il apprécie les blés et maïs en lait, les raisins, les racines et les vers de terre.

**Indice de présence :** animal discret, le sanglier sort le soir et rentre au lever du jour dans sa bauge, lieu de repos creusé à même le sol dans un endroit très abrité. Il signale son passage par des laissés (fèces), des empreintes, mais surtout des souilles, sortes de dépressions humides dans lesquelles il se vautre, des boutis, traces profondes quand il retourne la terre à la recherche de racines ou tubercules, ou des vermillis, sillons peu profonds mais sur de larges surfaces pour trouver des vers de terre.

**Habitat :** le sanglier peut coloniser tous les milieux, des dunes du littoral jusqu'aux limites des alpages dans les zones marécageuses, ou la garrigue dès lors que la végétation est suffisante pour le cacher.

**Gestion des populations :** le sanglier est un animal sédentaire très attaché à son lieu de naissance. Les domaines vitaux annuels des compagnies sont de l'ordre de 500 à 1000 ha et pour les mâles de 1000 à 2000 ha. Le taux d'accroissement annuel d'une population peut varier de 100 à 150 %.

Les populations de sangliers doivent donc être régulées pour les stabiliser. La moitié de la population présente en été doit être prélevée à la chasse. L'espèce se gère par grande unité homogène de 5 à 15.000 ha, en fixant son objectif de maintien de population compatible avec les productions agricoles et forestières.

Une abondance de sangliers génère, en cas d'absence de fruits forestiers, d'importants dégâts aux cultures agricoles. Les indemnités, financées par les chasseurs, atteignent chaque année 15 à 20 millions d'Euros. Pour protéger les cultures agricoles, l'utilisation de clôtures électriques "deux fils" donne d'excellents résultats. L'apport de nourriture de substitution au moment des dommages peut aussi les limiter.

**Chasse :** animal vaillant et rusé, le sanglier est un gibier très prisé des chasseurs. Il se chasse en battue avec des chiens mordants et de courte quête ou des chiens courants selon les territoires et les coutumes locales. Quelques équipages de vénerie ou vautraits chassent le sanglier à course. La chasse silencieuse à l'affût se pratique en Moselle et en Alsace.

(Avec la bienveillante autorisation du Centre de documentation de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 5 rue Saint Thibault, ferme de Saint Benoît, 78610 Auffargis, doc@onc.gouv.fr, tel : 01.30.46.60.00 - fax : 01.30.46.60.99)

